

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	05/12/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	19
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSCLE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Emilie CHABRIER pouvoir à Anne FALGUEYRETTES, Anne-Marie GARRIGUES, Isabelle JOFFRE pouvoir à Marie-Claude FOURNIER, Damien MENEL pouvoir à Guillaume SOULIE, Christian PEREZ à Serge FRAYSSINET.

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

02- Budget annexe Restaurant Al Cantou : décision modificative n°1/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la décision modificative n°1/2025 du budget annexe Restaurant Al Cantou, comme indiqué ci-dessus.

FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES		BP	REALISÉ AU 28/11/2025	DM 1
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
65888	Autres charges	5,00	-	- 0,17
6542	Créances éteintes	-	-	13 299,17
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT				13 299,00
RECETTES				
78- REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECiations ET PROVISIONS				
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	-	-	13 299,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT				13 299,00

Accusé de réception en préfecture
012-200064665-20251211-20251211_02-BF
Reçu le 15/12/2025 secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé



Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé



Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le 5 DEC. 2025

Transmise en Préfecture le 15 DEC. 2025

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>